

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
du Lundi 9 NOVEMBRE 2015 - 19H00

Étaient présents, tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :

Mesdames Patricia WACH, Charline DENIS et Marylise BAILLEUL, Messieurs Pierre BEAUVOIS, André DEMAILLY et Alain KEMPYNCK, absents excusés ayant donné procuration.

Madame Jacqueline CADET, absente.

Monsieur Charles DUMONT, absent jusque délibération n°3.

Monsieur Arnaud FIGENWALD est nommé Secrétaire de Séance.

=====

1) Compte-rendu du Conseil Municipal du 29 septembre 2015

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 29 septembre 2015 à 19h00.

Madame Jennifer DELLA-RICCA signale que son nom de famille s'écrit avec deux « C » et non un seul.

Monsieur Mickaël DUHAUT voudrait revenir sur la question n°8.

La question n°8 implique la participation financière de la ville de Béthune concernant l'utilisation du complexe sportif Marguerite Yourcenar.

Monsieur Mickaël DUHAUT demande comment va t-on remplacer cette somme ?

Madame le Maire répond qu'il a été mentionné dans les journaux que la ville de Béthune a dénoncé la Convention qui l'unissait à la ville de Beuvry pour l'utilisation du complexe Marguerite Yourcenar. La commune de Beuvry n'a reçu, à ce jour, aucun courrier officiel de la ville de Béthune. La question sera donc étudiée par les élus au moment venu.

Adopté à l'unanimité

2) Compte-rendu des décisions prises par le Maire.

Madame Nadine LEFEBVRE invite le Conseil à prendre note des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal.

Madame le Maire fait lecture des neufs décisions prises en octobre 2015.

Aucune remarque n'est formulée concernant ces décisions.

3) Dissolution du SIAZI – Avenant au protocole

Madame le Maire procède à la lecture de l'avenant au protocole de dissolution du SIAZI compte-tenu des modifications sollicitées par les services de la Trésorerie.

Madame le Maire propose au Conseil de l'autoriser à signer cet avenant au protocole afin d'y intégrer les transferts de l'actif.

Adopté à l'unanimité

4) ARTOIS COMM – Modification du Programme Local de l'Habitat

Madame le Maire donne lecture du projet de modification simplifiée du PLH 2013-2018 d'Artois Comm.

Par délibération en date du 8 avril 2015, le Conseil Communautaire a engagé la procédure de modification simplifiée du Programme Local de l'Habitat d'Artois Comm afin d'y intégrer les dispositions du P.L.H. de l'ex-Communauté de Communes de Noeux et environs.

Madame le Maire informe que ce projet doit être soumis à l'avis du Conseil Municipal.

Monsieur Charles DUMONT fait remarquer que sur la page 16, l'objectif, pour Beuvry, en terme de logements sociaux est fixé à 170.

Madame le Maire précise qu'à ce jour cet objectif est atteint compte-tenu que ces chiffres de base sont la réalité du terrain en 2013.

Madame le Maire informe l'Assemblée que la commune de Beuvry est exemptée d'amende car elle a quasiment atteint son quotat en terme de logements sociaux.

Monsieur Charles DUMONT fait remarquer que sur le projet il est précisé que deux aires d'accueil seront déterminées pour les communes de Barlin et Douvrin.

Madame le Maire précise que c'est la Commune qui doit mettre à disposition le terrain. Des négociations sont en cours avec ces 2 communes.

Adopté à l'unanimité

5) Projet de schéma départemental de coopération intercommunale / Avis du Conseil Municipal

Madame le Maire donne lecture du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation Territoriale de la République dite Loi "NOTRE" prévoit la rédaction d'un schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) dont la mise en oeuvre doit être effective au 1er janvier 2017.

Ce projet vise à supprimer les EPCI à fiscalité propre, dont la population est inférieure au seuil de 15 000 habitants et à réduire le nombre de syndicats. Le S.I.A.A.A.H. figure parmi ces syndicats.

Monsieur Philippe BAROUX demande qui est responsable de l'entretien des fossés ?

Madame Emmanuelle LEVEUGLE fait remarquer que Beuvry n'est concernée que par le courant des Wattines car tous les autres fossés font l'objet d'un entretien par la Commune.

Madame le Maire signale que la Commune n'est pas opposée à la dissolution de ces syndicats.

Monsieur Charles DUMONT demande si le S.I.A.D.E.B.P. est concerné.

Madame le Maire répond négativement.

Monsieur Charles DUMONT demande si il y a des personnes qui travaillent au sein de ces syndicats.

Madame le Maire répond qu'il n'y a aucun personnel.

Madame le Maire fait part de sa découverte d'une proposition de carte d'intercommunalité intégrant la ville de Beuvry. Elle indique que cette enquête est déplacée et que la commune n'a pas été consultée. Madame le Maire indique clairement que son souhait est de demeurer au sein d'Artois Comm.

Avis favorable au projet

6) Convention de partenariat avec ERDF

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Gäetan VERDOUCQ concernant la convention de partenariat avec ERDF.

Monsieur Gäetan VERDOUCQ présente la modification de la convention de partenariat compte-tenu des résultats d'appels d'offres.

Madame le Maire demande l'autorisation de signer la convention de partenariat définitive pour un montant de 7 481 € H.T.

Adopté à l'unanimité

7) Autorisation d'ouverture des commerces de détail

Madame le Maire donne lecture du projet sur l'autorisation d'ouverture des commerces de détail. Elle sollicite l'Assemblée sur le nombre d'ouvertures dominicales et propose le maintien à cinq dimanches.

Adopté à l'unanimité

8) Approbation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Arnaud FIGENWALD concernant l'approbation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

Monsieur Arnaud FIGENWALD précise que c'est le même projet de délibération qu'au dernier conseil municipal mais que seule la date d'ouverture des postes a changé.

Adopté à l'unanimité

9) Convention de partenariat entre la ville et Artois Comm pour la mise en oeuvre de l'opération "1 000 arbres et arbustes par commune"

Madame le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'examiner le projet de délibération mise sur table.

La parole est donnée à Madame Emmanuelle LEVEUGLE pour la lecture de l'opération de plantation de 1 000 arbres sur la Commune qui se déroulera du 23 au 27 novembre 2015.

Le terrain concerné est situé rue de la barrière 39. Dans le cadre des T.A.P. , les enfants procéderont aux plantations. Il sera suivi d'un chantier citoyen et d'une

intervention des services techniques .

Cette convention est signée avec Artois Comm et Madame le Maire.

Madame le Maire sollicite l'accord au Conseil Municipal pour la signature de cette convention.

Adopté à l'unanimité

Madame le Maire clôt la séance en remerciant l'assistance et le personnel communal.

La séance est levée à 19h45.